

d'Aillebout nous disait toujours que cette âme était retenue dans le purgatoire. Trois mois se passèrent, sans que Dieu lui fit connaître autre chose là-dessus, sinon qu'elle souffrait. Nous redoublions nos dévotions, et nous nous étonnions de ce qu'une fille vertueuse, qui avait mené une vie souffrante, avec une grande patience, était si redevable à la justice de Dieu. Quatorze mois s'écoulèrent dans cette inquiétude ; et enfin, au bout du temps, la Mère de la Nativité mourut. Elle avait été supérieure de la Mère Guillemette ; celle-ci lui résistait quelquefois dans ce qui concernait la conduite des novices, dont elle avait le soin. Elle la blâmait aussi dans l'ordre de la maison, qu'elle voulait que l'on mît en bien des choses sur le pied de nos communautés de France, ce qui est comme impossible en Canada ; et quoiqu'elle n'agit ainsi que par zèle, la Mère de la Nativité la trouva pour cela encore en purgatoire, et Notre-Seigneur lui dit : Ma fille, comme cette âme ne vous a pas été aussi soumise qu'elle devait, je vous ai réservé sa dernière sentence ; vous pouvez la retenir auprès de vous jusqu'à ce que vous sortiez vous-même du purgatoire, afin qu'elle n'en sorte qu'avec vous ; et vous pouvez l'élargir dès à présent, si vous voulez."

La mère de la Nativité répondit que, puisqu'il la laissait maîtresse du sort de cette âme, elle ne voulait pas retarder d'un seul moment son bonheur, et qu'elle désirait lui donner dès cet instant la jouissance de Dieu."

La Mère de la Nativité était une religieuse parfaite, et d'après toutes les apparences, elle était morte en odeur de sainteté. Sa vie avait été des plus édifiantes. Au moment même de sa mort, madame d'Aillebout la vit à genoux devant Notre-Seigneur assis sur un trône de gloire, ayant de chaque côté deux rangées d'Hospitalières qui accusaient la Mère de la Nativité 1° d'avoir accordé trop facilement des permissions, de crainte de chagriner ses inférieures ; 2° d'avoir trop recherché la protection des grands du monde ; 3° d'avoir trop favorisé les pauvres au préjudice de la communauté. Notre-Seigneur condamna la pauvre religieuse aux flammes du purgatoire, d'où elle ne sortit que six semaines plus tard. Madame d'Aillebout prétendit l'avoir vue alors toute brillante de gloire.

Ces faits merveilleux sont rapportés avec tant de bonne foi et une simplicité si touchante, qu'il nous semblerait téméraire de les révoquer en doute. Du reste ils ne sont pas isolés dans l'histoire de notre pays. Les prédictions des personnes d'une grande vertu, comme la Mère Marie de l'Incarnation, la Mère Catherine de Saint-Augustin, ont été réalisées à la lettre. Qui ne sait que les cataclysmes épouvantables de l'année 1663 furent annoncés d'avance par ces deux éminentes religieuses, vivant dans deux cloîtres distincts ?